ADRESSE

DE LA

SECTION DE HENRI IV

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 10 août 1792, l'an 4e. de la liberté.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LÉGISLATEURS;

LA Section de Henri IV vient d'apprendre que vous avez renouvelé le serment de sauver la patrie, & de maintenir la liberté & l'égalité en dépit des despotes & des traîtres, ou de périr à votre poste; elle est pleine de confiance dans votre patriotisme & dans votre sagesse; elle applaudit à votre zèle & à votre courage; elle en attend l'effet, & déja même vous avez rempli ses espérances par les mesures que vous avez prises aujourd'hui. La Section de Henri IV s'est empressée de suivre votre exemple: elle a renouvelé le même serment. Tous les François, n'en doutez pas, vont enfin le renouveler dans toute

la ſincérité de leur cœur & de leur ame; ils ſe ſerront enfin tous les uns contre les autres; ils ne verront plus que l'intérêt commun; ils ſe réuniront pour combattre nos ennemis pruſſiens, autrichiens, ariſtocrates, royaliſtes & autres, & ils les vaincront, ou il n'exiſtera plus de France & de François.

L'aſſemblée de la Section de Henri IV a arrêté, que la préſente adreſſe ſera portée à l'Aſſemblée dans la ſoirée, par une députation qu'elle a nommée à cet effet.

Fait & arrêté à l'aſſemblée le 10 août 1792, l'an quatrième de la liberté.

Et a nommé à cet effet MM. Thilli, Lemaire, Liardel, Klipis, Tarreau, Tournai, Grare, Jacquel, Baradelle, jeune, Cochois, Provot.

Fait & arrêté les jour, mois & an que deſſus.

Letellier, *ſecrétaire de l'aſſemblée générale.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.



687